



Case Manager Pôle 93 G02

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-ÉVRARD

202 Avenue Jean Jaurès
93330 NEUILLY SUR MARNE
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30

ACCES AU LIEU DE TRAVAIL

Adresse : 9 rue de l'Alliance, 93400 Saint-Ouen

Téléphone : 01 40.10.89.40

En transport :

métro ligne 13

RER B

LES CONTACTS :

- Directrice : Madame ALBERT
direction@epsve.fr
- Secrétariat du pôle : 01 41 61 22 50
Secretariatuhtp93g02@epsve.fr
- Direction des Ressources Humaines –
secrétariat –
drh@epsve.fr
01 43 09 32 61 - 33 53

L'établissement public de Ville Evrard dessert aujourd'hui 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis et une population d'1,2 millions d'habitants. Pour la prise en charge des adultes et adolescents sur le territoire, l'établissement est organisé en 15 secteurs de psychiatrie générale pour les adultes et adolescents de plus de 15 ans et pour les enfants en 3 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.

Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur les communes d'Aubervilliers (UHTP) et Saint Ouen (HDJ ,CMP), une équipe pluri professionnelle (psychiatres, internes, psychologues, infirmiers, psychomotricienne, ergothérapeutes, aides-soignants, assistantes sociales, cadres de santé, secrétaires médicales) répondent dans le cadre des missions de service public à toutes demandes relatives à des troubles psychiatriques et/ou à des difficultés psychologiques.

Cette offre de soins diversifiées est mise en œuvre dans un but de prévention, de consultation, de diagnostic, de psychothérapie, d'accès aux soins somatiques et psychiatriques, de traitement en ambulatoire (entretiens et visites à domicile, appartement associatif, accueil familial thérapeutique), d'activité individuelle ou groupale à visée thérapeutique, de réhabilitation psychosociale et de réinsertion, d'évaluation psycho-gériatrique et de l'identification des besoins en matière de santé mentale des publics en situation de précarité et d'exclusion,. L'interaction avec la famille, le partenariat avec les structures médico-sociales, le réseau Ville-Hôpital, les médecins libéraux, les services municipaux, le Centre Municipal de Santé, les associations sont favorisées.

Présentation du pôle G02

- ❖ 1 Unité d'Hospitalisation Temps Adultes
- ❖ 1 Unité d'hospitalisation Temps Plein Adolescents (4 lits)
- ❖ 1 CMP
- ❖ 1 Hôpital de Jour
- ❖ 1 Equipe Mobile Psychiatrie Précarité intersectorielle
- ❖ 1 Equipe Mobile de consultation 12-25 ans intersectorielle
- ❖ AFT
- ❖ 1 Unité de thérapie familiale
- ❖ 1 unité de réhabilitation psychosociale (co-sectorielle)



IDENTIFICATION DU POSTE

PRÉSENTATION DU POSTE

Autorité hiérarchique :

Direction des soins et direction de l'action sociale
Directeur de l'hôpital
Le Cadre de Santé de l'unité de prise en charge
intensive de premier épisode psychotique

Relations fonctionnelles :

Le chef de pôle : Dr BEAUCOUSIN
Le responsable paramédical de pôle, Cadre supérieur
de sante : M FAYE
Le Praticien Hospitalier responsable d'UF :
Dr DESMARQUET
Le Cadre de Santé : Mme FERGANI
L'Equipe Paramédicale :

Description synthétique du poste :

Il s'agit d'un poste à mi-temps sur le CMP et ou HDJ, l'autre mi-temps consacré à des fonctions de case management au sein d'une équipe intersectorielle dédiée à la prise en charge de patients présentant un premier épisode de psychose

Le CMP :

-Unité de coordination et d'accueil en milieu ouvert, organisant des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile mise à la disposition de la population.
-Prise en charge de tout sujet se présentant en urgence.

L'Hôpital de Jour :

- Unité de soins qui propose un processus d'hospitalisation de jour, observation, évaluation, réajustement de la prise en charge. Mission de resocialisation et de réhabilitation du citoyen handicapé psychique dans la cité.

L'Equipe intersectorielle de case management

Le Case Manager intervient dans un équipe spécialisée dans la prise en charge spécifique précoce et intensive des troubles psychotiques pendant les trois premières années de la maladie et ce à partir du premier épisode de psychose, à destination de patients de 16 à 35 ans.

Ce programme est conçu en collaboration et en appui des secteurs G01, G02 et G03. Il s'appuie sur une expérimentation initiée par les pôles G01 et G02. Son objectif principal est de travailler activement sur l'engagement de la personne à s'impliquer dans des soins accés sur le rétablissement et le mieux-être par une approche personnalisée conforme aux données de la science. Il doit permettre un parcours de soins optimal sans rupture et sans perte de chance. Il s'agit d'une Prise en Charge précoce, intensive et personnalisée. Ces stratégies d'intervention s'articulent avec des programmes de repérage précoce et



d'orientation ciblés sur des populations jeunes et/ou à risque dont la plateforme jeunesse et santé mentale déjà installé sur le territoire des pôles G01 G02 et G03 est un exemple fort.

1 Psychiatre

1 cadre de santé

6 case manager

1 neuropsychologue

Horaires de travail :

0,5 ETP sur chaque unité

Divisé de la façon suivante : 9h/17h ou 11h/19h

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

Missions du Case Manager

- ✓ Le Case Manager doit donc travailler en réelle interdisciplinarité avec le médecin, le psychologue, les infirmiers, le travailleur social, l'éducateur et toute personne du réseau de santé et du secteur médicosocial qui concoure à la prise en soin du patient. Il doit s'adapter aux particularités de la communauté, favoriser l'alliance thérapeutique avec le jeune usager, maintenir un lien étroit avec la communauté et les ressources disponibles à la réinsertion.
- ✓ Il doit soutenir l'appropriation du pouvoir de l'utilisateur (empowerment) de toute l'histoire de sa vie, il doit s'assurer de la continuité des services et impliquer activement les membres de l'entourage de l'utilisateur en respectant les décisions de ce dernier, relative à la confidentialité.
- ✓ Le Case Manager est l'élément central le plus innovant de ces programmes dédiés aux Interventions Précoces de Prises en Charges Premiers Episodes Psychotiques (IPPEP). Il prend en charge 15 à 20 usagers pour 3 ans (caseload) et il est le garant de la prise en charge depuis leur entrée dans les soins jusqu'à la sortie du programme. Il est disponible 5 jours sur 7 pour les patients dont il a la charge. Il est désigné à l'admission du patient dans le programme. Il est l'interlocuteur privilégié de l'utilisateur, de la famille, de l'employeur, ou de l'école si besoin ; il est mobile et peut intervenir au domicile ou dans d'autres lieux dans la communauté. Il reçoit l'utilisateur de manière intensive une fois par semaine, plus si cela est nécessaire ; il travaille avant tout le lien et l'engagement dans les soins pour favoriser l'observance.
- ✓ Il n'a en revanche pas vocation à intervenir en urgence et à se substituer au SAMU ou aux collègues des SAU.
- ✓ Le Case Manager est l'interlocuteur principal de la famille et un élément essentiel pour l'orientation vers la psycho-éducation de familles comme par exemple, les groupes pro famille ou les groupes multi famille.
- ✓ Le case manager participe à un staff hebdomadaire sur les patients PEP inclus dans le programme de suivi

Missions de l'infirmier en CMP/HDJ :

- ☑ Dispenser des soins répondant aux besoins des patients dans le cadre du soin en CMP - Etablir un diagnostic infirmier : premiers accueils et entretiens infirmiers, observer et surveiller les évolutions, formaliser la synthèse en utilisant les transmissions soignantes et réévaluer les actions de soins, prendre en charge l'axe administratif de la prise en charge.
- ☑ Garantir la qualité de l'accueil des patients, (entretien d'accueil et personnalisation des soins au travers des activités proposées et du planning hebdomadaire).



- ☐ Accompagner et coordonner en lien avec une équipe pluri professionnelle la mise en œuvre des projets de soins.
 - ☐ Contribuer à la mise en place d'une organisation garantissant la continuité et la sécurité des soins en lien avec le cadre de santé.
 - ☐ Contribuer à la prise en charge individualisée des patients dans l'unité en préservant une cohérence dans la prise en charge globale du patient tout au long du parcours de soin.
- Etre capable d'être force de proposition en ce qui concerne les moyens proposés pour la prise en charge des patients.
- ☐ Contribuer à la communication interne et externe à l'unité : participer aux réunions cliniques, institutionnelles, recueillir et transmettre les informations aux partenaires des réseaux de soins et socio-éducatifs lors des réunions pluridisciplinaires (RPP).
 - ☐ Participer à la transmission et à l'approfondissement des compétences et savoirs infirmiers : transmettre le savoir infirmier en participant à l'encadrement, l'accompagnement des étudiants et des nouveaux infirmiers et personnels, participer aux actions de formation permanente.

Spécificités du poste

Poste nécessitant une bonne expérience de la psychiatrie de secteur afin de pouvoir notamment assurer de manière autonome l'accueil et l'orientation des patients (psychiatre – psychologue) et évaluer au mieux les situations de crise et d'urgence en lien avec l'équipe médicale.

COMPETENCES :

Savoirs faire :

Connaissances approfondies : Soins, connaître la législation liée aux droits du patient en psychiatrie, déontologie infirmière.

- Savoir rechercher, organiser et actualiser les informations sur la santé de l'adolescent et du jeune adulte
- Avoir des connaissances sur les pathologies prises en charge, en particulier sur les troubles psychotiques, connaître les différents courants de pensée et approches thérapeutiques liés à la santé mentale.
- Savoirs s'adapter rapidement aux logiciels utilisés: Cortexte, logiciels de e-learning notamment
- Savoir planifier son activité (Cortexte) et transmettre les informations, par écrit (traçabilité) et par oral
- Savoir conduire les différents entretiens infirmiers.
- Savoir appliquer les protocoles de l'unité concernant les soins techniques, d'hygiène et de sécurité,
- Savoir travailler en équipe et en partenariat
- Savoir partager ses constats et analyses
- Savoir respecter les limites de son intervention et les spécificités d'un travail pluridisciplinaire et intersectoriel
- Conduite d'un projet de soin
- Administration et surveillance de la prise du traitement, contrôle des prescriptions, autonomisation/éducation des patients par rapport à leur traitement,
- Education/hygiène alimentaire
- Pratique des injections maîtrisée
- Savoir poser un diagnostic infirmier
- Organisation et priorisation des soins auprès du patient
- Concevoir et conduire un projet de soin adapté à chaque patient



- Conduite d'accueils de première intention

Savoirs être :

- Disponibilité
- Esprit de synthèse et d'organisation
- Capacité « d'aller vers »
- Empathie et écoute vis à vis du jeune, de son entourage
- Capacité à agir de façon pertinente dans son rôle
- Respect des valeurs et règles professionnelles, contrôle de soi
- Capacité d'adaptation, capacité à prendre des initiatives et des décisions en adéquation avec la situation du jeune et de sa famille
- Assertivité
- Sens du service public

Population Cible :

Le programme de case management s'adresse aux personnes de 16 à 35 ans qui présentent des symptômes d'un trouble psychotique et n'ont jamais été traité pour une psychose ou ne l'ont été que pendant une période de 12 mois et moins.
Le pôle 93G02 dessert par ailleurs un territoire de

PARTICULARITE DU POSTE

Activité multi sites

- mobilité au sein du pôle et interventions auprès des différents partenaires.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

- ✓ Cadre de santé en unité de soins
- ✓ Cadre formateur en IFSI
- ✓ Cadre hygiéniste
- ✓ Sur projet de Pôle, Infirmier en Pratiques avancés.
- ✓ Suivre des formations universitaires diplômantes.

